**PROTÉGER LES DROITS HUMAINS DURANT ET APRÈS COVID-19**

19 juin 2020

**Contribution du CADTM, Comité pour l’Abolition des Dettes illégitimes, en réponse aux questions de l’Experte indépendante sur la dette extérieure et les droits de l’homme.**

La présente contribution porte d'une part sur les effets de l'endettement croissant des pays du Sud (précédent l'explosion de la pandémie de COVID-19) et les initiatives insuffisantes prises par le G20 et les institutions financières internationales pour faire face à la présente crise économique et sociale. D'autre part, elle se penche sur l’espace européen et en particulier, sur les politiques de l’Union européenne mises en place pour faire face aux effets économiques de la pandémie. Les conséquences sur les droits humains dans les deux parties du globe sont notables et quelques exemples seront repris.

INTRODUCTION

La pandémie de COVID-19 a été le détonateur d’une crise économique dont les signes annonciateurs étaient déjà visibles dans différentes régions du monde depuis plusieurs mois. Ces signes sont en grande partie les résultats de la crise qui a débuté en 2007-2008 et de la manière dont elle fut gérée par les banques centrales, les gouvernements et les institutions financières internationales (IFI)[[1]](#footnote-1). Par ailleurs, les politiques d’austérité, de privatisation et de « flexibilisation » des normes sociales et commerciales imposées par les créanciers - à différentes intensités - à la plupart des pays de l’UE depuis plus d’une décennie continuent d’affecter les populations européennes jusqu’à aujourd’hui. Ces effets délétères des mesures imposées par les créanciers, les population du Sud les subissent depuis les années 1980 par l’application des plans d’ajustements structurels des IFI et des accords bilatéraux et inter-régionaux de libre-échange. L’accès aux besoins fondamentaux : logement, santé, alimentation etc., étaient déjà fortement fragilisés par ces mesures avant que le COVID-19 n’apparaisse. Comme l’illustre cette étude réalisée pour la Belgique[[2]](#footnote-2), la pandémie a eu pour effet de démontrer – au prix de nombreuses vies humaines et d’une limitation sans précédent des libertés civiles – l’avancement des dégâts causés aux services publics, aux systèmes de sécurité sociale et aux autres mécanismes de protection sociale. En Europe, c’est pour assurer le remboursement des dettes publiques aux créanciers, endettement dont l’ampleur est due en grande partie aux sauvetages du système bancaire qui ont fait suite à la crise financière de 2008[[3]](#footnote-3), que les populations ont subi des coupes dans les budgets publics pourtant nécessaires pour garantir le respect des droits humains universels. Dans le Sud global, la dette publique représente depuis des décennies un des obstacles les plus importants à l'émancipation et au bien-être des peuples.

Il nous paraît donc essentiel de considérer l’effet de l’endettement public sur les droits humains et de se préoccuper des choix récents des institutions financières, des organisations internationales et des gouvernements pour faire face à la crise liée au COVID-19. Contrairement à certains discours qui semblent se répandre, l’intensification de l’endettement public de manière massive n’est pas une solution.

**Les pays du Sud sous l'emprise de la dette**

La composition des dettes publiques des pays Sud a changé dans la dernière décennie. En effet, suite à la stagnation de l’aide publique au développement, à la faiblesse des taux d’intérêt appliqués principalement par les banques du Nord et à la recherche permanente d'investissements plus rémunérateurs par ces dernières, les emprunts et émissions d’obligations ont été l’outil le plus accessible aux pays du Sud pour financer leurs infrastructures et leurs services publics. La part de la dette bilatérale contractée avec les pays du Nord s’est donc réduite en faveur de la part contractée sur les marchés financiers. Cette nouvelle composition de la dette augmente les risques pour les pays débiteurs. Les nouveaux prêts aux pays du Sud sont passés de 185 milliards USD en 2007 à 452 milliards en 2018[[4]](#footnote-4).

Dans les pays à bas revenu, la dette publique a augmenté en moyenne de 38,7% du PIB dans la période 2010-2014 pour atteindre 47% du PIB en 2019[[5]](#footnote-5). Le service de la dette a ainsi bondi, avec une augmentation des remboursements de la dette publique à des créanciers étrangers de 83% entre 2010 et 2018, mobilisant 12,56% des revenus publics dans l’ensemble des pays dits en développement[[6]](#footnote-6). Selon le FMI, pas moins de 9 pays étaient déjà en situation de surendettement en 2019, et 24 autres pays en situation de risque élevé de surendettement[[7]](#footnote-7).

S’il est vrai que l’Afrique subsaharienne a jusqu’ici moins souffert de la diffusion du COVID-19 que d’autres régions, la baisse des dépenses dans les services publics et en particulier dans le secteur de la santé qui y a été enregistrée durant la dernière décennie est tout de même très inquiétante dans un moment de crise sanitaire. Une baisse importante des dépenses dans ces services a également été enregistrée en Amérique latine et aux Caraïbes. Il y a en effet une corrélation entre le poids croissant du service de la dette et la baisse des dépenses dans les services publics: selon une étude d'Eurodad, entre 2014 et 2018, les dépenses publiques affectées aux services publics ont baissé de 18,42% en Amérique latine et aux Caraïbes, et de 13% en Afrique subsaharienne. 11 de ces pays ont connu une augmentation de plus de 20% du service de la dette par habitant et une baisse concomitante de plus de 20% des dépenses publiques par habitant dans le secteur de la santé sur la période 2014-2016[[8]](#footnote-8). Cette situation s’explique également par les politiques d'austérité et de libéralisation promues par la Banque mondiale et le FMI en échanges de leurs prêts. Début 2020, avant l’explosion du Covid-19, 113 pays avaient prévu d’appliquer des mesures d’austérité sur incitation du FMI, et 46 pays privilégiaient le service de la dette plutôt que les services de santé – dépensant jusqu’à quatre fois plus d’argent dans ce premier poste par rapport au second[[9]](#footnote-9).

**L'insuffisance des mesures prises vis-à-vis de ces pays**

En avril 2020, les États créanciers membres du G20 et du Club de Paris ont annoncé la suspension provisoire du remboursement des dettes bilatérales pour 73 pays classés parmi les « plus pauvres[[10]](#footnote-10) ». Ce moratoire, qui a pris effet le 1er mai de cette année, ne concerne que les sommes dues jusqu’au 31 décembre 2020.

Ce moratoire est largement insuffisant pour lutter contre la crise économique liée au -COVID-19 et est très critiquable sur différents points de vue. Il s'agit d'un simple report des paiements de 2020 qui seront étalés sur trois ans (de 2022 à 2024) et qui s’ajouteront aux autres paiements qui étaient déjà prévus sur cette période. De plus, le moratoire est conditionné: les pays concernés doivent demander et conclure un accord avec le FMI. Or, les présidents du FMI et de la Banque mondiale ont déjà parlé de conditionner ce plan à des réformes fiscales. *Last but not least*, ce report ne concerne pas les dettes à l'égard du FMI, des banques multilatérales de développement (les principaux créanciers des pays à faible revenu) et des créanciers privés (parmi lesquels on retrouve les fonds vautours).

Le manque d'initiative de la part du FMI et de la Banque mondiale et l'absence de contraintes imposées aux investisseurs privés est effrayant : les pays du G20 se sont en effet limités à « inviter » les créanciers privés à prendre des mesures similaires et la Banque mondiale à « explorer » la possibilité de suspendre ses propres créances. Or, à ce jour, les créanciers privés n'ont pris aucune initiative et la Banque mondiale a déclaré que : « En tant qu'institution publique elle est limitée dans ce qu'elle peut faire par la notation des agences de notation de crédit ».

Rappelons donc que seules les dettes à l’égard des États créanciers pourraient être suspendues. Ce qui représente 0,74% des paiements de dettes prévus pour l’ensemble des pays du Sud en 2020. A ce jour, seuls 16 pays débiteurs ont demandé une suspension de remboursement.

**Des efforts supplémentaires pour les pays du Sud peuvent être opérés**

Le 30 mars dernier la CNUCED a fait une proposition beaucoup plus ambitieuse qui prévoit[[11]](#footnote-11) un gel immédiat des paiements de la dette souveraine et un *Global Debt Deal* de 2.500 milliards qui inclut :

* un allégement significatif de la dette (à l'image de ce qui a été fait pour la dette allemande après la deuxième guerre mondiale) de 1.000 milliards de dollars pour cette année, sous la supervision d'un organisme indépendant qui pourrait et devrait se conformer aux « *Principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine »* adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 septembre 2015.
* 1.000 milliards d'injection de liquidés (droits de tirage spéciaux du FMI) accompagné par 500 milliards de plan Marshall en terme d'aide pour le secteur de la santé.

Le CADTM et d'autres associations de la société civile ont interpellé le Parlement fédéral belge sur ces créances vis-à-vis des pays tiers. Le groupe écolo-Groen, appuyé par le PTB et le PS, a présenté une proposition de résolution parlementaire pour aller plus loin par rapport au moratoire annoncé par la Belgique vis à vis des pays IDA (soit environ 282 millions d'euros de créances bilatérales). La résolution propose d’annuler sans conditions les paiements de la dette bilatérale des pays “en développement” dont la Belgique est créancière en 2020 et 2021 sans inscrire les montants annulés dans son aide publique au développement; de procéder à un audit transparent de ses créances bilatérales en associant les pays débiteurs et la société civile; et de conditionner les aides publiques aux créanciers privés à l’annulation des paiements des dettes des pays en développement prévus pour les années 2020 et 2021. De surcroît, un rôle plus assertif est demandé à la Belgique dans les différentes instances multilatérales dont elle fait partie pour soutenir le plan de la CNUCED, pour que cela soit contraignant aussi pour le secteur privé et pour que les autres États et l’UE adoptent des législations équivalentes [à la loi belge du 12 juillet 2015](http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/1057/54K1057005.pdf) relative à la lutte contre les activités des fonds vautours. Le vote en plénière ne sera pas fait avant fin juillet.

La nécessité de ces efforts est claire. Selon un récent rapport d’Oxfam, plus d’un demi-milliard de personnes pourraient basculer dans la pauvreté des suites de la crise actuelle. L'impact sera majeur pour les économies et les populations du Sud du monde[[12]](#footnote-12). Dans ces conditions, les États auront un rôle essentiel à jouer pour assurer la survie de leur population, au travers d’un renforcement des services publics et de la protection sociale. Une annulation de la dette des pays du Sud au minimum en 2020 et 2021 ne doit pas donc être considérée comme une concession mais plutôt comme une question de survie. Comme rappelait le précédent expert de l'ONU, Juan Pablo Bohoslavsky, «l’argument de l’état de nécessité n’a jamais été aussi fort»[[13]](#footnote-13), le remboursement de cette dette menaçant gravement la population et ses besoins les plus urgents.

LES MESURES ÉCONOMIQUES DE L’UE POUR FAIRE FACE

À LA CRISE SANITAIRE, QUELS EFFETS À LONG TERME ?

Malgré la gravité de la crise sanitaire dans de nombreux pays européens, l’action de l’UE sur son territoire s’est concentrée en priorité sur le terrain économique et financier. De manière similaire à la politique mise en place par les États-Unis, la BCE s’est engagée dans des injections massives de liquidité afin de pallier les potentiels paniques financières liées aux mesures de confinement. Le *Pandemic Emergency Purchase Programme* (PEPP)[[14]](#footnote-14) de la BCE a fourni 750 milliards d’euros que le secteur financier a pu absorber pour éviter un ralentissement.

Dans un second temps, la Commission Européenne a proposé la mise en place d’un fonds dénommé « Fonds de récupération d’urgence ». Ce fonds entend fournir 750 milliards également, dont 500 seraient sous forme de transferts, et le reste sous forme de prêts aux pays membres[[15]](#footnote-15). Le calcul élaboré par la Commission européenne établit que l’ensemble de ce fonds permettrait de dépasser les 1.600 milliards d’euros par différents effets multiplicateurs. Le Fonds de récupération d’urgence, qui entend faire face à la situation actuelle de dégradation de l’économie, se base sur l’hypothèse d’une récupération à court terme qui se rapprocherait d’une crise en forme de « V », avec une chute de la croissance en 2020 mais une rapide récupération en 2021. Cependant, ces prévisions ne tiennent pas en compte la complexité et la profondeur de la crise[[16]](#footnote-16).

* D’un côté, les fonds destinés à assurer des prêts ont été envisagés en partant du principe qu’un effet multiplicateur suivrait. Cela ne tient pas compte de la situation de crise et n’inclut pas dans ses pronostics l’éventualité d’une évolution dans les prévisions. Le PIB de l’ensemble de l’UE pourrait chuter de plus de 7% cette année (dans certains pays qui comptent parmi les principales économies européennes comme l’Italie ou l’Espagne cette chute atteindra sans doute 10%). Il est très peu probable ou même envisageable que dans une situation de crise généralisée, des transferts d’argent puissent avoir un effet multiplicateur à court terme.
* Deuxièmement, malgré ce qui a été présenté dans la majorité des canaux de communication et des médias, les transferts que l’UE entend verser aux différents pays européens seront liés à des contreparties à partir de 2028[[17]](#footnote-17) [[18]](#footnote-18). Sur le long terme, de nouveaux plans austéritaires seraient très graves et même contraires à la logique qui voudrait que la société s’organise pour pouvoir mieux faire face à des situations comme celle que nous vivons actuellement. Même en termes économiques cela ne serait plus viable.
* Les injections de liquidité faites par la BCE démontrent avoir des effets de plus en plus limités pour maintenir un niveau de dynamisme dans les marchés financiers. L’économie productive étant gravement atteinte par la paralisation de l’activité économique ainsi que par des problèmes chroniques de valorisation de la production (préexistants à la pandémie)[[19]](#footnote-19) ne bénéficie guère de ces massives injections de liquidité, qui restent dans les marchés financiers. Par ailleurs, elles aiguisent la disproportion en termes de poids économique entre l’économie financière et l’économie productive. En fin de compte, la politique monétaire européenne favorise la création de bulles spéculatives dans les économies européennes[[20]](#footnote-20).
* Toute aide au secteur de la santé pour les pays les plus frappés par la crise du COVID-19 est conditionnée à l'acceptation des règles du Mécanisme européen de stabilité, apparemment sans conditions d'entrées mais pour un temps limité. Rentrer dans ce programme signifiera: «  renforcer les fondamentaux économiques et financiers, conformément aux cadres de coordination et de surveillance économiques et budgétaires de l'UE, y compris la flexibilité éventuelle appliquée par les institutions européennes compétentes ». Autrement dit, à nouveau, il s’agit d’une aide conditionnée à des mesures d’austérité, de dérégulation et de privatisations.

A ces mesures s’ajoutent les plans de sauvetage de secteurs stratégiques, tels que l’aéronautique ou l’automobile, mis en place par les gouvernements des principales économies européennes, qui auront un poids non négligeable sur les finances de ces pays. Ainsi, la suspension du Pacte de Stabilité et Croissance, qui *a priori* pourrait être une bonne nouvelle permettant d’accomplir des investissements dans des secteurs sous-financés, ne s’est produite que pour sauver des secteurs clés des économies européennes. Le niveau des dettes souveraines est supposé augmenter près de 17% pour l’ensemble de la Zone Euro[[21]](#footnote-21).

**L'exemple de la Belgique**

En Belgique, les dépenses en matière de santé on fortement baissé ces dix dernières années suite aux pressions à la réduction du déficit public. En effet, depuis 2009, on constate que la tendance va vers un ralentissement global de l’augmentation du financement des soins de santé. 2011 et 2016 ont même vu une diminution du budget (-0,3 % et -1,5%) et l’année 2015 a été marquée par une augmentation particulièrement faible (+0,3%). Ces cinq dernières années, le budget des soins de santé n'a augmenté que de 0,67% par an alors que selon le Comité d'Étude sur le Vieillissement[[22]](#footnote-22)), la croissance nécessaire au budget des soins de santé pour répondre à l’augmentation des coûts liés au vieillissement global de la population est de 2,5 % chaque année. Or, cette projection ne prend en compte que l'augmentation des coûts liés au vieillissement. Un autre exemple plus spécifique est celui des hôpitaux généraux. Alors que le nombre total de séjour en hôpitaux a augmenté de 20,94% de 2008 à 2017, les dépenses publiques pour les hôpitaux n'ont augmenté que de 7% dans la même période.

Pour le secteur des soins de santé en Belgique, la question de la baisse des subsides publics à cause de la priorisation du remboursement de la dette et du respect des normes de réduction du déficit public est un enjeu central. En 2018, l'Etat belge avait consacré 15% du budget des administrations publiques au service de la dette alors qu'il n'en avait consacré que 13% pour le secteur de la santé. Mais encore plus central est la question de la préservation de la sécurité sociale. En effet, étant donné qu'une large part des dépenses de santé est couverte par celle-ci, la pérennité de son financement est essentielle. Cependant, la baisse continue des cotisations patronales la met en péril, ce qui contraint le gouvernement fédéral à intervenir pour combler le déficit engendré via des revenus fiscaux. Or, puisqu'il est lui-même sous la pression du remboursement de la dette, cette intervention du gouvernement fédéral ne se fait pas sans conditions. Il pousse ainsi au durcissement de l'accès à la sécurité sociale (au chômage, à la pension, aux soins de santé, etc.) et met en péril l'accès aux droits fondamentaux des citoyen·ne·s. Ainsi, le remboursement de la dette impacte-elle également la sécurité sociale.

**Plus d'endettement pour les pays de l'Union européenne**

Trop de financements restent donc partiels, sous forme de prêts et conditionnés à des mesures d'ajustement budgétaire (même si dans un futur proche).

L’ensemble des éléments indiqués nous poussent également à craindre à des nouveaux emprunts très importants. Cette crise de la dette publique qui s’annonce risque, dans le cas européen, d’aiguiser les inégalités sociales et géographiques au sein de l’Union Européenne, plus encore que la précédente crise de 2008, qui a plongé l’UE dans une situation dont elle n’est pas encore remise. Des asymétries qui peuvent aussi approfondir les effets que la crise produit déjà sur les populations, tels que la perte d’emplois, la chute des revenus, ainsi que la perte de services sociaux et publics, qui ont démontré être essentiels lors de la gestion de la pandémie durant les 6 premiers mois de 2020.

Les conséquences sociales d’une telle crise contrastent avec les privilèges que les pouvoirs publics en général et les institutions européennes en particulier, accordent aux grandes entreprises, notamment celles du secteur financier. Ainsi, les banques[[23]](#footnote-23), que les plans de l’Union Européenne placent au centre dans leurs stratégies de relance économique, profitantlargement de leur rôle d’intermédiaires, se voient soumises à peu ou pas de contreparties. Par-dessus tout, le secteur bancaire reste pour l’instant à l’abri, étant considéré comme un outil indispensable pour la sortie de la crise, de la part des gouvernements, mais qui risque de vouloir se protéger davantage lui-même, laissant sans effet les effets multiplicateurs prévus par les autorités européennes et les perspectives de « relance économique ».

CONCLUSIONS

Globalement, donner plus de moyens aux institutions de soins, permettre l’accès au logement pour tous, s’assurer que toute personne puisse avoir accès à l’alimentation, etc, doit impérativement être une priorité si nous ne voulons pas revivre un confinement pareil et par conséquent un arrêt de toute activité économique. Or, au Nord, la priorisation est donnée au sauvetage des institutions financières et aux secteurs non-essentiels. De plus, les gouvernements esquivent les enjeux de la répartition des richesses, de la privatisation des secteurs vitaux et de la remise en question du remboursement de la dette publique, et choisissent à la place d’accentuer encore le surendettement public pour prétendre sortir de l’ornière. Un surendettement qui conduira irrémédiablement à de nouvelles coupes dans les secteurs essentiels. Ces mêmes gouvernements des pays du Nord font également le choix, malgré leurs annonces, de maintenir les pays du Sud sous le poids d’une dette insoutenable.

Rappelons pour finir que cette crise a été principalement portée par le travail gratuit et salarié des femmes, qui représentent 70% du personnel soignant dans le monde et assument la grande majorité du travail de *care*. En première ligne dans la réponse à la pandémie, elles ont aussi tenté de pallier les services publics déficients voire inexistants dans leurs pays.

Une sortie de crise qui permettent un renforcement structurel des garanties de respect des droits humains fondamentaux passe nécessairement par une remise en question de la dette publique illégitime et par des mesures économiques et sociales fortes au bénéfice de l’ensemble de la population, en priorisant les personnes les plus précarisées.

1. Voir E. Toussaint, *Non le coronavirus n'est pas le responsable de la chute des cours boursiers*, CADTM, 4 mars 2020 - https://www.cadtm.org/Non-le-coronavirus-n-est-pas-le-responsable-de-la-chute-des-cours-boursiers [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir G. Grégoire, *Étude - Les soins de santé en Belgique : De la privatisation à la socialisation ?*, CADTM, juin 2020 - https://www.cadtm.org/Etude-Les-soins-de-sante-en-Belgique-De-la-privatisation-a-la-socialisation [↑](#footnote-ref-2)
3. Dans la plupart des pays européens, l’endettement pré-crise financière de 2008 s’explique dans l’essentiel par les taux d’intérêt très élevés appliqués sur le marché des dettes publiques dans les années 1980 et au début des années 1990; par les avantages fiscaux accordés aux plus riches et aux grandes entreprises, l’évasion et la fraude fiscales; et par les règles interdisant le financement monétaire des Etats par leurs banques centrales. [↑](#footnote-ref-3)
4. I. Fresnillo, *Out of service. How public services and human rights are being threatened by the growing debt*, EURODAD, février 2020, p. 19 - <https://eurodad.org/files/pdf/1547133-out-of-service-how-public-services-and-human-rights-are-being-threatened-by-the-growing-debt-crisis.pdf> [↑](#footnote-ref-4)
5. I. Fresnillo, *Ibidem* [↑](#footnote-ref-5)
6. I. Fresnillo, *Ibidem* [↑](#footnote-ref-6)
7. IMF (FMI), *List of LIC DSAs for PRGT-Eligible Countries*, novembre 2019 - <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf> [↑](#footnote-ref-7)
8. I. Fresnillo, pag.28, *Ibidem* [↑](#footnote-ref-8)
9. Oxfam, *Dignity not destitution. An ‘Economic Rescue Plan For All ’ to tackle the Coronavirus crisis and rebuild a more equal world*, avril 2020 - <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620976/mb-dignity%20not%20destitution-an-economic-rescue-plan-for-all-090420-en.pdf> [↑](#footnote-ref-9)
10. Club de Paris, communiqué de presse, *Suspension du service de la dette pour les pays les plus pauvres - ADDENDUM (\*)* , 15 avril 2020 - <http://www.clubdeparis.org/fr/communications/communique-presse/suspension-du-service-dette-pays-plus-pauvres-addendum-15-04-2020> . On notera que sur les 77 pays bénéficiaires initiaux, 4 ont été finalement exclus (Soudan, Syrie, Zimbabwe et Érythrée) au motif de leurs arriérés de paiement envers le FMI ou la Banque mondiale. [↑](#footnote-ref-10)
11. UNCTAD (CNUCED), *The Covid-19 Shock to Developing Countries*, mars 2020 - <https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/gds_tdr2019_covid2_en.pdf> [↑](#footnote-ref-11)
12. Oxfam, *Ibidem* [↑](#footnote-ref-12)
13. Juan Pablo Bohoslavsky « *COVID-19: appel urgent pour une action fondée sur les droits de l’homme en réponse à la récession économique*», Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH), 15 avril 2020, <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Development/IEDebt/20200414_IEDebt_urgent_appeal_COVID19_fr.pdf> [↑](#footnote-ref-13)
14. ECB (BCE), *ECB announces €750 billion Pandemic Emergency Purchase Programme (PEPP)*, 18 mars 2020 - https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2020/html/ecb.pr200318\_1~3949d6f266.en.html [↑](#footnote-ref-14)
15. European Commission,  *The EU budget powering the Recovery Plan for Europe*, 27 mai 2020 - https://ec.europa.eu/info/files/eu-budget-powering-recovery-plan-europe\_en [↑](#footnote-ref-15)
16. [D. Albarracín, M. Lucia Mayer, *El* *Fondo* *de* *Recuperación* *Europeo:* *un* *globo* *desinflado* , CADTM, 28 avril 2020 -http://www.cadtm.org/El-Fondo-de-Recuperacion-Europeo-un-globo-desinflado](http://www.cadtm.org/El-Fondo-de-Recuperacion-Europeo-un-globo-desinflado) [↑](#footnote-ref-16)
17. M. Bersani, *Recovery Fund e Babbo Natale*, CADTM, juin 2020 - https://italia.cadtm.org/recovery-fund-e-babbo-natale/ [↑](#footnote-ref-17)
18. V. Dendrinou, A. Weber, *EU’s $826 Billion Recovery Fund Will Have Strings Attached*, Bloomerg, 28 mai 2020 - https://www.bloomberg.com/news/articles/2020-05-28/europe-s-826-billion-recovery-fund-will-have-strings-attached [↑](#footnote-ref-18)
19. E. Toussaint, *ibidem*. [↑](#footnote-ref-19)
20. E. Toussaint, *Covid-19 : Les prochaines déflagrations financières probables*, 21 avril 2020 - [http://www.cadtm.org/Covid-19-Les-prochaines-deflagrations-financieres-probables#les\_bulles\_financieres\_ont\_ete\_favorisees\_par\_les\_banques\_centrales\_et\_correspondent\_au\_fonctionnement\_du\_systeme\_capitaliste\_financiarise](#les_bulles_financieres_ont_ete_favorisees_par_les_banques_centrales_et_correspondent_au_fonctionnement_du_systeme_capitaliste_financiarise) [↑](#footnote-ref-20)
21. ECB (BCE), *Financial Stability Review, May 2020* - https://www.ecb.europa.eu/pub/financial-stability/fsr/html/ecb.fsr202005~1b75555f66.en.html#toc2 [↑](#footnote-ref-21)
22. Comité d’Étude sur le Vieillissement - *Rapport annuel, Conseil supérieur des finances*, juillet 2019 - <https://www.plan.be/uploaded/documents/201907091047470.REP_CEVSCVV2019_11902_F.pdf> [↑](#footnote-ref-22)
23. [E. Toussaint, *Pour affronter la crise capitaliste multidimensionnelle, il faut exproprier les banquiers et* *socialiser* *les* *banques*](http://www.cadtm.org/Pour-affronter-la-crise-capitaliste-multidimensionnelle-il-faut-exproprier-les), CADTM, 24 mars 2020 - [http://www.cadtm.org/Pour-affronter-la-crise-capitaliste-multidimensionnelle-il-faut-exproprier-lesh](http://www.cadtm.org/Pour-affronter-la-crise-capitaliste-multidimensionnelle-il-faut-exproprier-les) [↑](#footnote-ref-23)